



Secteur de
l'éducation

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Progrès en matière d'éducation au développement durable et de l'éducation à la citoyenneté mondiale

Résultats de la 6^e consultation concernant l'application de la recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (2012-2016)

Secteur de l'éducation de l'UNESCO

L'éducation est la priorité première de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental et la base pour construire la paix et faire progresser le développement durable. L'UNESCO est l'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation et son Secteur de l'éducation assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional dans ce domaine, renforce les systèmes nationaux d'éducation et répond aux défis mondiaux actuels par le biais de l'éducation, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'égalité des genres et l'Afrique.



L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'Objectif 4 qui vise à « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



Publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

Section de l'éducation pour le développement durable
Secteur de l'éducation
UNESCO

© UNESCO 2018
Certains droits réservés.



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC BY-SA 3.0 IGO) (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'archive ouverte de libre accès UNESCO (<http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr>).

Titre original : *Progress on Education for Sustainable Development and Global Citizenship Education: findings of the 6th Consultation on the implementation of the 1974 Recommendation concerning Education for International Understanding, Co-operation and Peace and Education relating to Human Rights and Fundamental Freedoms* (2012-2016).

Publié en 2018 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture : Rawpixel.com/Shutterstock.com
Création graphique : Anna Mortreux
Impression : UNESCO
Imprimé en France

CLD 2838.18 ED-2018/ws/43

Récapitulatif des résultats

1. L'application des principes directeurs de la Recommandation de 1974 est en progression, malgré d'importants écarts entre les régions.
2. Les principes directeurs de la Recommandation de 1974 sont traduits dans la constitution, la législation nationale ou les politiques éducatives de la plupart des pays.
3. Dans la quasi-totalité des pays, les programmes d'enseignement intègrent les principes directeurs de la Recommandation de 1974, en accordant une attention relativement moindre à la diversité culturelle et à la tolérance.
4. La plupart des pays adoptent une approche interdisciplinaire concernant l'enseignement des principes directeurs de la Recommandation de 1974, en privilégiant l'éducation civique/ l'éducation à la citoyenneté, les études sociales et l'histoire.
5. La plupart des pays considèrent que le nombre d'heures consacrées à l'enseignement des principes directeurs de la Recommandation de 1974 est modérément suffisant, et semblent satisfaits du matériel pédagogique.
6. Les approches pédagogiques axées sur l'apprenant sont les plus répandues.
7. La formation insuffisante des enseignants reste un obstacle majeur.
8. Davantage de pays tiennent compte des principes directeurs de la Recommandation de 1974 aux fins de l'évaluation des élèves, sans s'intéresser encore suffisamment à l'évaluation des valeurs et attitudes ainsi que des comportements.
9. Les principes directeurs de la Recommandation de 1974 sont intégrés à des programmes proposés en dehors de l'éducation formelle, mais des progrès restent à faire à cet égard.
10. Les nouvelles initiatives et les priorités politiques sont les facteurs déterminants les plus souvent cités, tandis que le manque de ressources constitue le principal obstacle.

Table des matières

I. Introduction	2
II. Contexte	2
III. Résultats	4
IV. Conclusion	12

Remerciements

L'élaboration du présent document n'aurait pas été possible sans les précieuses contributions des États membres et de leurs ministères de l'éducation. L'UNESCO voudrait les remercier de leur soutien, mais aussi du temps et des efforts qu'il y ont consacrés.

La présente étude s'appuie sur le travail inestimable mené par Bryony Hoskins et Lanora Diana Callahan, de l'Université de Roehampton (Royaume-Uni), qui ont analysé les données soumises par les États membres et réalisé les graphiques qui l'illustrent.

Les résultats de l'analyse ont été relus et établis sous la forme du présent document par la Division pour la paix et le développement durable du Secteur de l'éducation de l'UNESCO. Nous adressons nos remerciements à la Directrice de la Division, Soo-Hyang Choi, et à son équipe, notamment - entre autres - Alexander Leicht, Dov Lynch, Christopher Castle, Lydia Ruprecht et Hoda Jaberian. Un appui technique a également été fourni par Manos Antoninis, Directeur du Rapport mondial de suivi de l'éducation de l'UNESCO, qui a relu le document et fait part de ses observations.

I. Introduction

« La Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales » a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 18^e session, en 1974 (ci-après dénommée la Recommandation de 1974). Tous les quatre ans, les États membres rendent compte à l'UNESCO des mesures qu'ils ont prises pour appliquer la Recommandation de 1974 dans l'enseignement préprimaire, primaire, secondaire et postsecondaire/supérieur. Le présent document récapitule et analyse les principaux résultats de la 6^e Consultation sur l'application de la Recommandation de 1974 (ci-après la 6^e Consultation)¹, qui porte sur la période allant de 2012 à 2016.

Les résultats de la 6^e Consultation offrent de précieuses indications sur la façon dont les États membres appliquent la Recommandation de 1974 et sur les progrès qu'ils réalisent en faveur de la cible 4.7 de l'Objectif de développement durable 4, relative à l'éducation au développement durable et à l'éducation à la citoyenneté mondiale, deux domaines étroitement liés à la Recommandation de 1974. Aider les États membres à mettre en œuvre la cible 4.7 constitue une priorité de l'UNESCO et est indispensable pour faire progresser la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

ENCADRÉ 1 CIBLE 4.7

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

II. Contexte

Questionnaire révisé

Les États membres ont répondu au questionnaire adressé par la Directrice générale de l'UNESCO. Le contenu de la Recommandation de 1974 y est articulé autour de quatre principes directeurs auxquels sont associés des thèmes (tableau 1)².

TABLEAU 1 :
Principes directeurs et thèmes associés de la Recommandation de 1974

PRINCIPES DIRECTEURS	THÈMES
Diversité culturelle et tolérance	Compréhension, solidarité et coopération internationales
	Dialogue interculturel et interreligieux
	Citoyenneté mondiale
Paix et non-violence	Relations amicales entre les nations
	Prévention de l'extrémisme violent
	Prévention des autres formes de violence, notamment le harcèlement et les violences sexistes
Droits humains et libertés fondamentales	Égalité, inclusion et lutte contre la discrimination
	Justice et équité
	Éthique, morale, valeurs
Survie et bien-être de l'espèce humaine	Changement climatique
	Durabilité environnementale, préservation de la planète
	Développement, consommations et modes de vie durables

ENCADRÉ 2

L'indicateur mondial relatif à la cible 4.7 évalue le :

« Degré d'intégration de (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes d'enseignement, (c) la formation des enseignants et (d) l'évaluation des étudiants. »

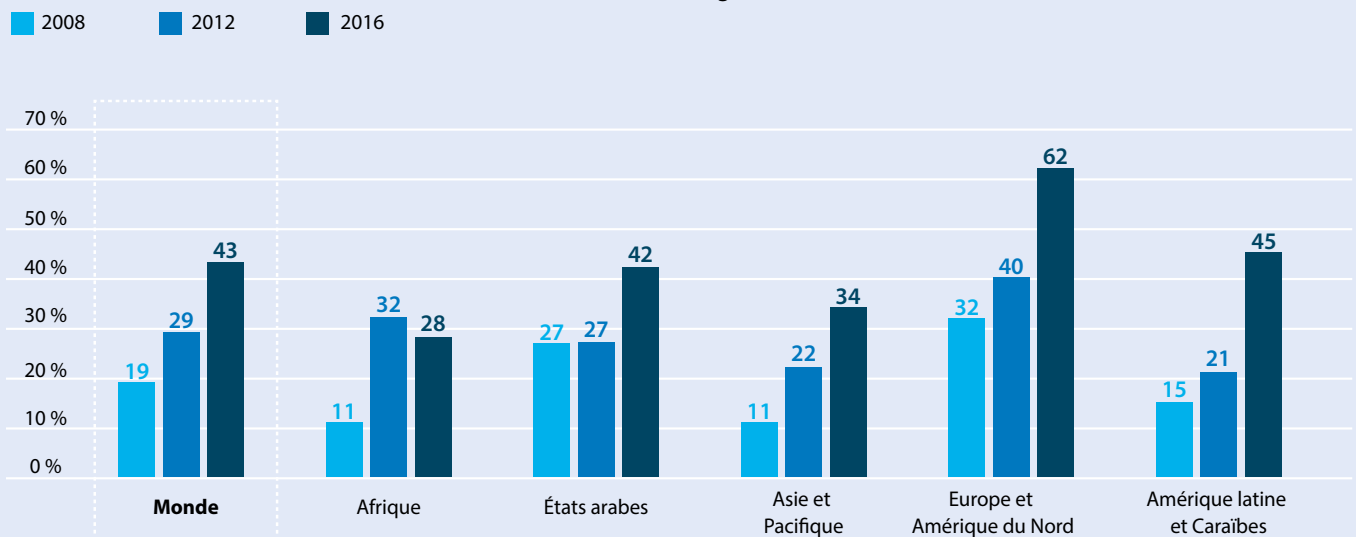
(Approuvé par la résolution A/RES/71/313 de l'Assemblée générale des Nations Unies)

Dans la perspective de la 6^e Consultation, le questionnaire utilisé pour les consultations précédentes a été révisé afin de tenir compte des thèmes abordés par la cible 4.7 de l'Objectif de développement durable 4 sur l'éducation, pour l'indicateur mondial de laquelle (encadré 2) le questionnaire constitue l'outil d'enquête officiel. Le questionnaire révisé doit servir de base pour permettre d'étudier comment la Recommandation 1974 se reflète dans les politiques éducatives, les programmes d'enseignement, la formation des enseignants et l'évaluation des élèves des pays, autant d'aspects mentionnés par l'indicateur mondial.

Par ailleurs, afin de faciliter l'établissement de rapports par les États membres, des questions à choix multiples ont été ajoutées en même temps que le nombre de questions ouvertes était réduit, de façon à pouvoir quantifier les données communiquées et à procéder à des comparaisons entre pays et entre régions.

Figure 1

Participation des pays aux 4^e (2008), 5^e (2012) et 6^e (2016) Consultations (en %)



Taux de réponse en hausse

Lors de la 6^e Consultation, 83 États membres sur 195 ont répondu, ce qui représente un taux de réponse de 43 %³, soit une progression de 46 % par rapport au taux de réponse de 29 % enregistré lors de la 5^e Consultation (2012), à laquelle 57 États membres avaient répondu. Cette progression a été observée dans toutes les régions à l'exception de l'Afrique (figure 1).

Analyse des données et lacunes

Dans la présente étude, des comparaisons ont été établies avec les consultations précédentes lorsque la continuité des données autorisait les comparaisons longitudinales. Cependant, les données issues des consultations précédentes étant essentiellement qualitatives, il n'a été possible de procéder à des comparaisons qu'à partir des données codées et quantifiées dans l'étude ad hoc réalisée en 2017 sur l'historique de la mise en œuvre de la Recommandation de 1974⁴.

Les données analysées dans le présent rapport sont **communiquées par les pays eux-mêmes** et présentent de ce fait un certain degré de subjectivité qui joue sur la fiabilité des données. C'est pourquoi l'interprétation comparative des données doit être effectuée avec précaution.

III. Résultats

RÉSULTAT 1

L'application des principes directeurs est en progression, malgré d'importants écarts entre les régions

Figure 2

Constat par les pays d'une amélioration dans l'application des principes directeurs lors de la 6^e Consultation par rapport à il y a 5 ans, par région (en %)

92 % de l'ensemble des pays (soit 70 pays) ont constaté une amélioration, soit modérée soit totale, dans l'application des principes directeurs par rapport à la dernière consultation, il y a cinq ans (figure 2). Les améliorations sont notables en Asie et dans le Pacifique, en Europe et en Amérique du Nord et en Amérique latine et dans les Caraïbes, où le taux d'« amélioration totale » est supérieur à la moyenne mondiale. En Afrique et dans les États arabes, le taux d'« amélioration totale » est inférieur à la moyenne mondiale et s'établit respectivement à 8 % et 14 %.

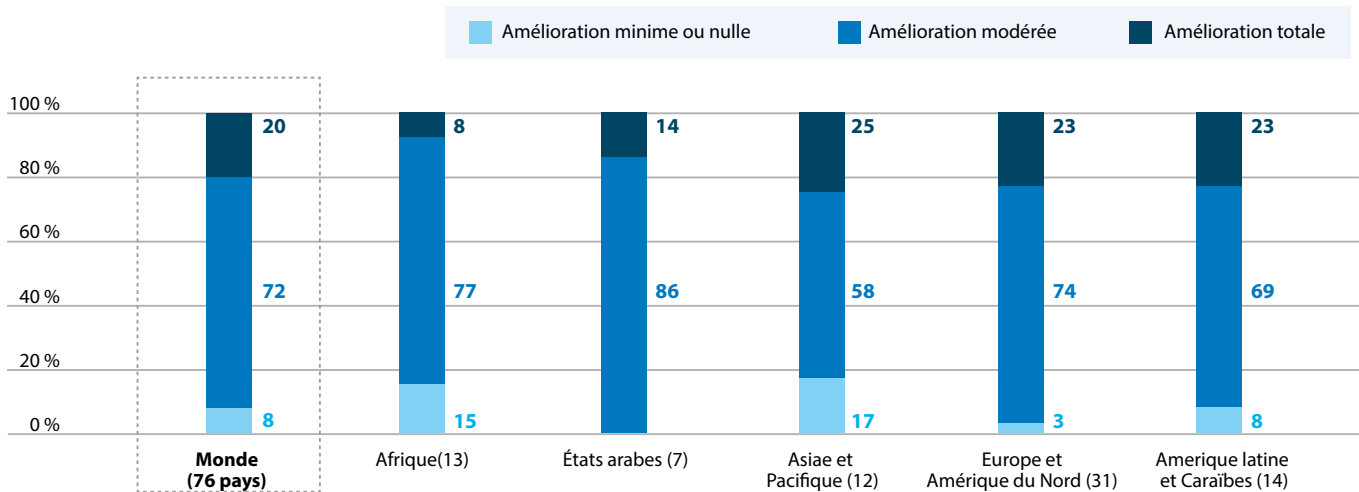
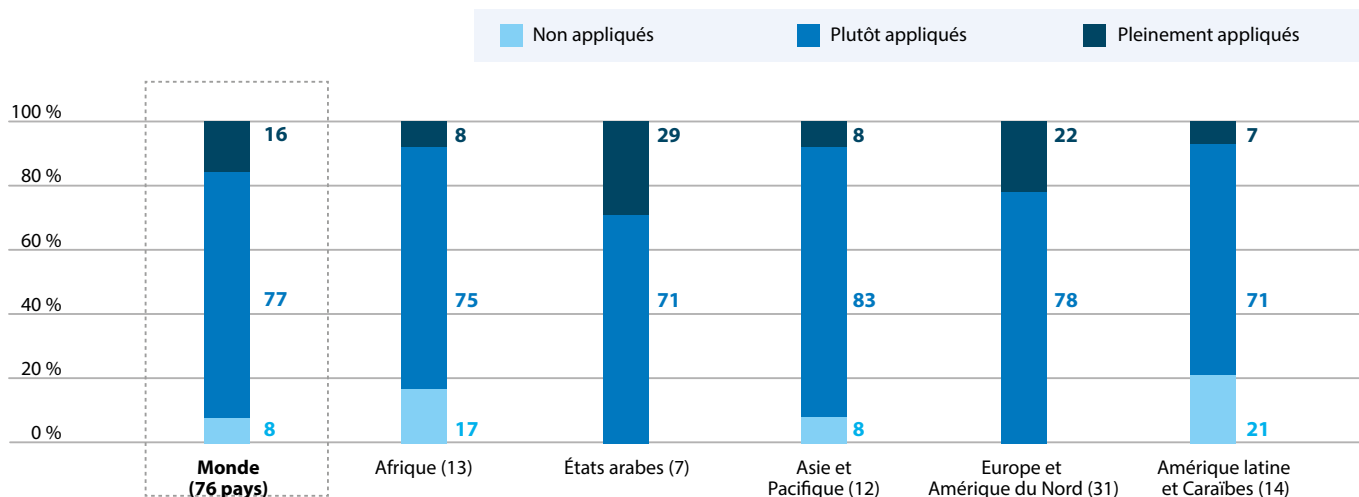


Figure 3

Pays évaluant l'application actuelle des principes directeurs lors de la 6^e Consultation, par région (en %)

Des écarts importants entre régions s'observent également en ce qui concerne l'état d'application actuel des principes directeurs. Tous les pays ayant répondu en Europe et en Amérique du Nord ainsi que dans les États arabes font état d'une application partielle ou totale (figure 3). Les taux les plus élevés de non-application sont relevés en Afrique (17 %) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (21 %) – au-dessus de la moyenne mondiale de 8 %.



RÉSULTAT 2

Les principes directeurs sont traduits dans la constitution, la législation nationale et les politiques éducatives de la plupart des pays

Figure 4

Traduction par les pays des principes directeurs dans leur constitution ou leur législation nationale, par région (en %)

98 % des pays (soit 80 pays) déclarent avoir traduit, soit en totalité soit en partie, les principes directeurs dans la constitution ou la législation nationale de leur pays (par exemple, par l'adoption de lois destinées à réduire la violence, le harcèlement et les brimades et à lutter contre la discrimination) (figure 4). 74 % des pays d'Europe et d'Amérique du Nord déclarent avoir pleinement traduit les principes directeurs. L'Amérique latine et les Caraïbes présente le pourcentage le plus élevé de pays dans lesquels ils ne sont pas traduits du tout (7 %).

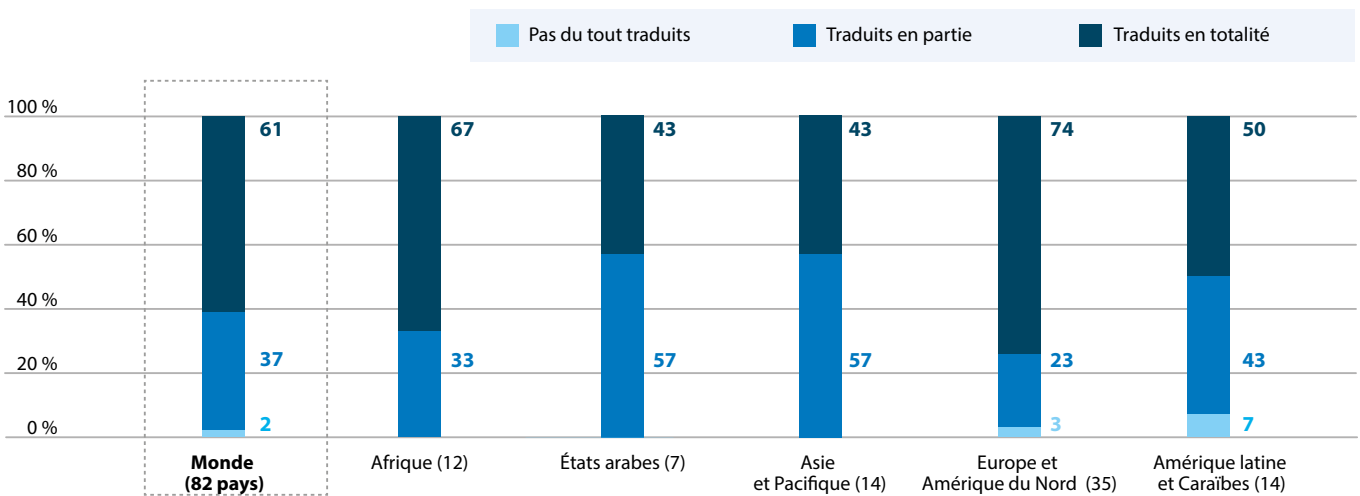
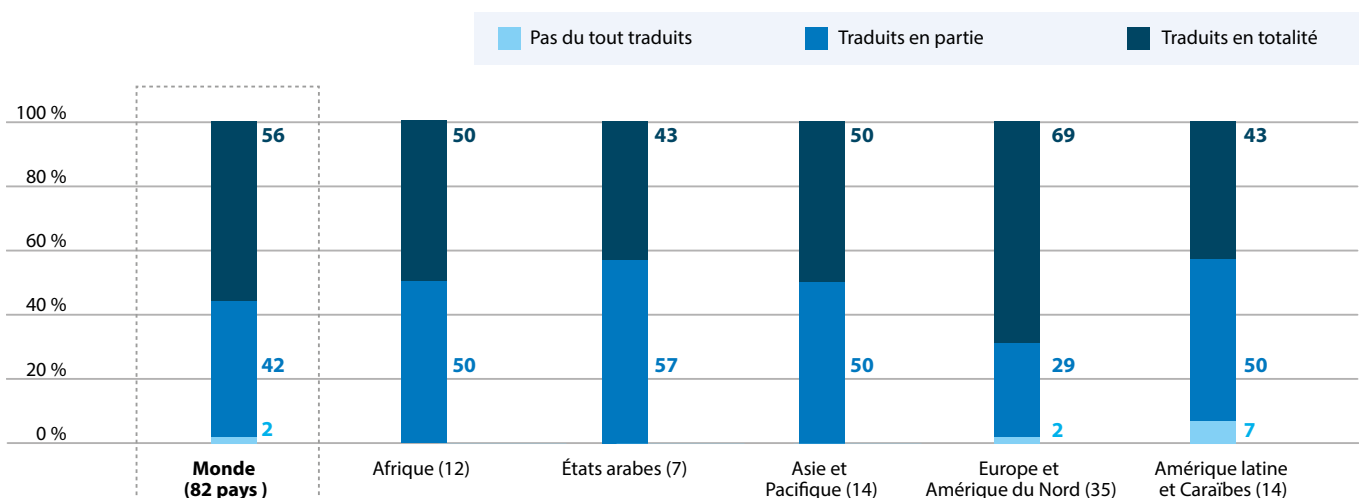


Figure 5

Traduction par les pays des principes directeurs dans les politiques et cadres éducatifs, par région (en %)

La mise en œuvre (en totalité ou en partie) des principes directeurs dans les politiques et cadres éducatifs des pays, qui représente un pourcentage de 98 %, est tout aussi importante (figure 5) – ce qui témoigne du haut niveau de priorité accordé par les gouvernements. Ce pourcentage était de 89 % lors de la 5^e Consultation. L'Europe et l'Amérique du Nord présente le taux de pleine mise en œuvre le plus élevé (69%), tandis que le taux le plus important d'absence de mise en œuvre s'observe en Amérique latine et dans les Caraïbes.



RÉSULTAT 3

Dans près de la totalité des pays, les programmes d'enseignement intègrent les principes directeurs, en accordant une attention relativement moindre à la diversité culturelle et à la tolérance

Figure 6

Intégration par les pays des principes directeurs dans les programmes d'enseignement de l'éducation formelle, par principe directeur (en %)

Près de la totalité des pays (99 %, soit 81 pays) déclarent que leurs programmes d'enseignement intègrent les principes directeurs et les thèmes qui leur sont associés. Cependant, le principe directeur relatif à la diversité culturelle et à la tolérance semble moins souvent intégré (figure 6). Cela tient, d'après l'analyse des thèmes associés aux principes directeurs⁵, à l'attention relativement limitée portée au thème de la citoyenneté mondiale, notamment dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les États arabes prêtent une attention particulière au thème de l'extrémisme violent, tandis que le thème de la violence et du harcèlement, notamment fondés sur le genre, domine en Afrique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.

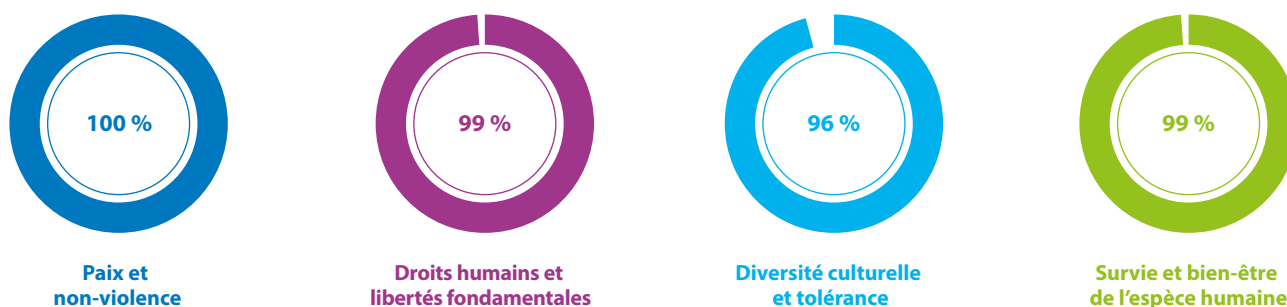
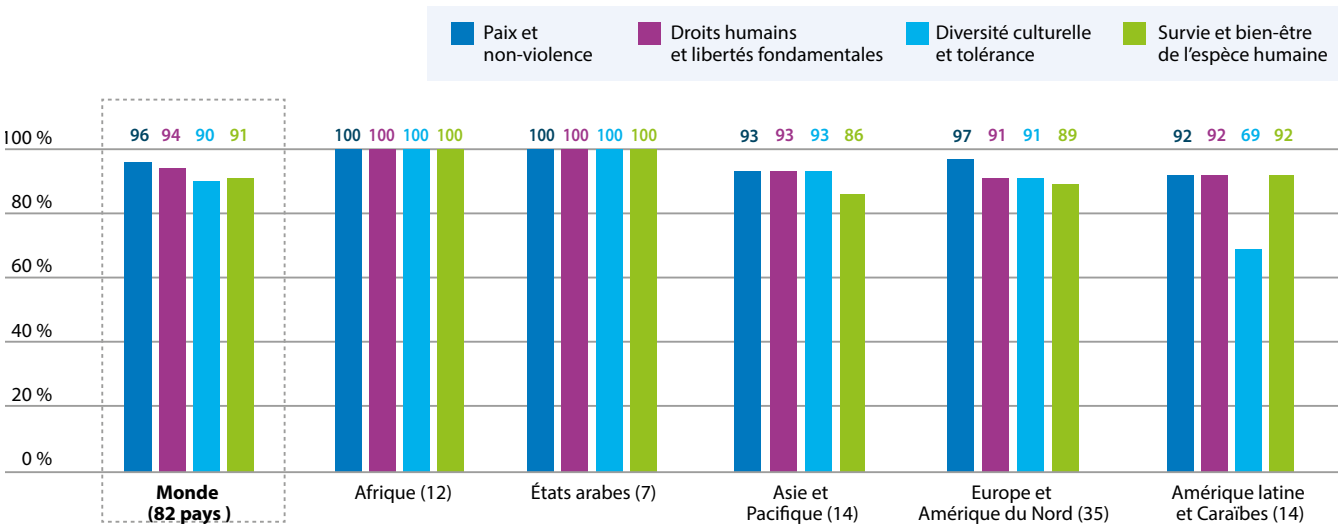


Figure 7

Attention particulière accordée par les pays aux principes directeurs, par principe directeur (en %)

Le retard relatif en matière de diversité culturelle et de tolérance est confirmé par l'analyse des réponses des pays concernant l'attention particulière accordée aux principes directeurs dans le cadre d'une réforme de l'enseignement/des programmes ou de l'élaboration des politiques. 96 % des pays indiquent avoir mis un accent accru sur la paix et la non-violence, tandis que 90 % des pays l'ont mis sur la diversité culturelle et la tolérance (figure 7).

À l'échelle régionale, les pays d'Afrique et les États arabes sont ceux qui ont le plus accordé d'attention à l'ensemble des principes directeurs. En Asie et dans le Pacifique, le principe directeur relatif à la survie et au bien-être de l'espèce humaine fait l'objet d'une attention relativement moindre, tandis qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, c'est le principe de la diversité culturelle et de la tolérance qui a le moins retenu l'attention, avec un pourcentage de 69 %, ce qui tient là encore à l'attention relativement plus limitée portée par la région au thème de la citoyenneté mondiale.



RÉSULTAT 4

La plupart des pays adoptent une approche interdisciplinaire concernant l'enseignement des principes directeurs, en privilégiant l'éducation civique/l'éducation à la citoyenneté, les études sociales et l'histoire

Figure 8

Différentes approches suivies par les pays concernant l'enseignement des principes directeurs, par région (en %)

88 % des pays (soit 72 pays) adoptent une approche interdisciplinaire, les principes directeurs étant enseignés dans plus d'une discipline ou matière du programme d'études, tandis que 57 % des pays déclarent que l'enseignement des principes directeurs forme une matière à part (figure 8). Dans l'ensemble, toutes les régions favorisent nettement l'approche interdisciplinaire par rapport à l'enseignement des principes en tant que matière distincte. Cette dernière approche apparaît d'ailleurs très peu répandue dans la région des États arabes.

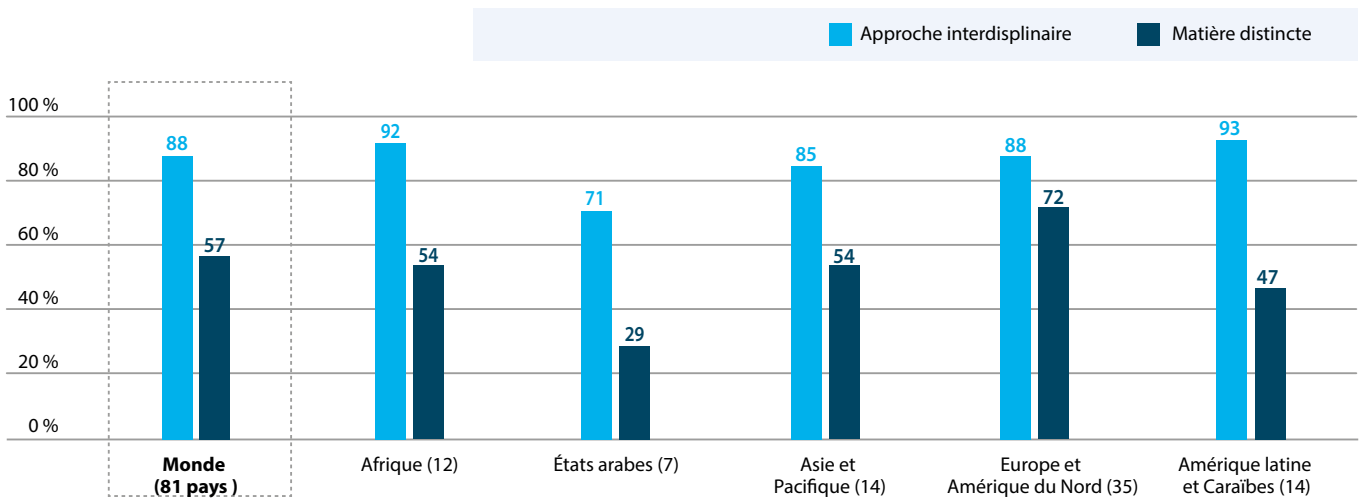
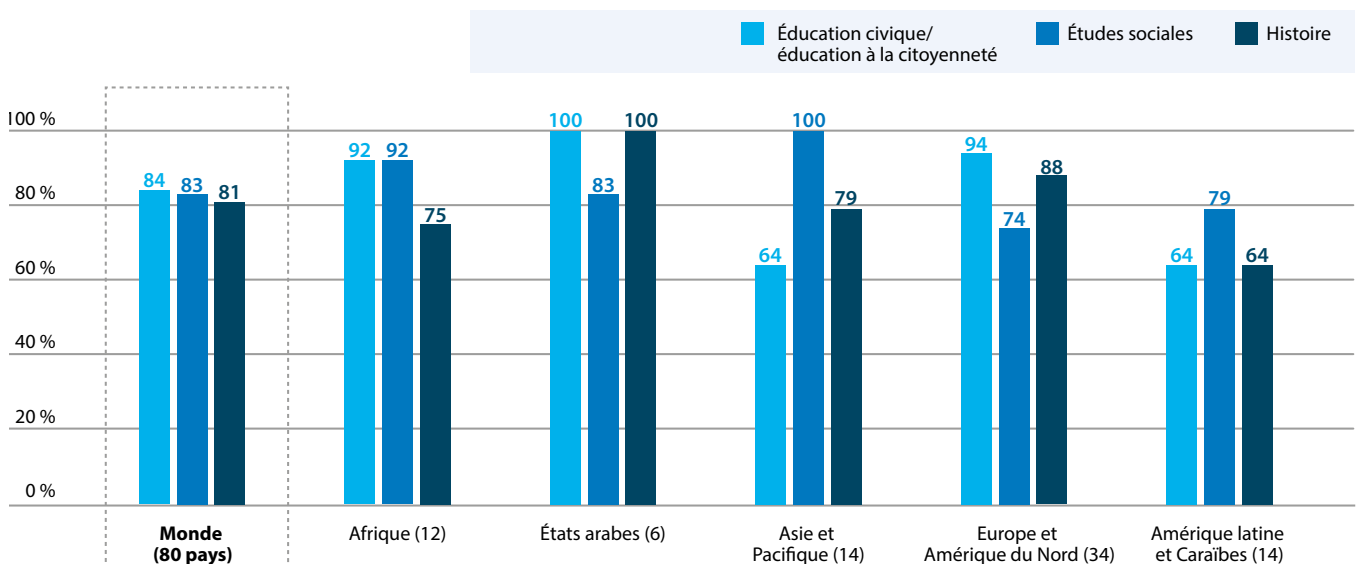


Figure 9

Les trois matières privilégiées par les pays pour l'enseignement des principes directeurs, par région (en %)

Dans l'ensemble, les matières servant le plus souvent de cadre à l'enseignement des principes directeurs sont : l'éducation civique/éducation à la citoyenneté, les études sociales et l'histoire (figure 9). Les principes directeurs sont systématiquement enseignés dans le cadre des matières de l'histoire et de l'éducation civique dans les États arabes, et dans le cadre des études sociales dans le cas de l'Asie et du Pacifique. À l'échelle mondiale, l'éthique/les cours de morale, les arts et l'éducation religieuse sont les matières les moins privilégiées pour enseigner les principes directeurs.



RÉSULTAT 5

La plupart des pays considèrent que le nombre d'heures consacrées à l'enseignement des principes directeurs est modérément suffisant, et semblent satisfaits du matériel pédagogique

Figure 10
Suffisance du nombre d'heures consacrées par les pays à l'enseignement des principes directeurs, par région (en %)

75 % des pays (soit 60 pays) estiment consacrer un nombre d'heures modérément suffisant à l'enseignement des principes directeurs et 20 % considèrent que ce nombre est parfaitement suffisant (figure 10). Il est insuffisant selon 5 % des pays. Dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique et ainsi qu'Europe et en Amérique du Nord, un pourcentage de pays plus élevé que la moyenne fait état d'un nombre d'heures d'enseignement parfaitement suffisant. C'est en Afrique que ce pourcentage est le plus faible (8 %) et c'est dans la région de l'Asie et du Pacifique qu'on enregistre le taux le plus élevé de pays estimant que ce nombre est insuffisant (8 %).

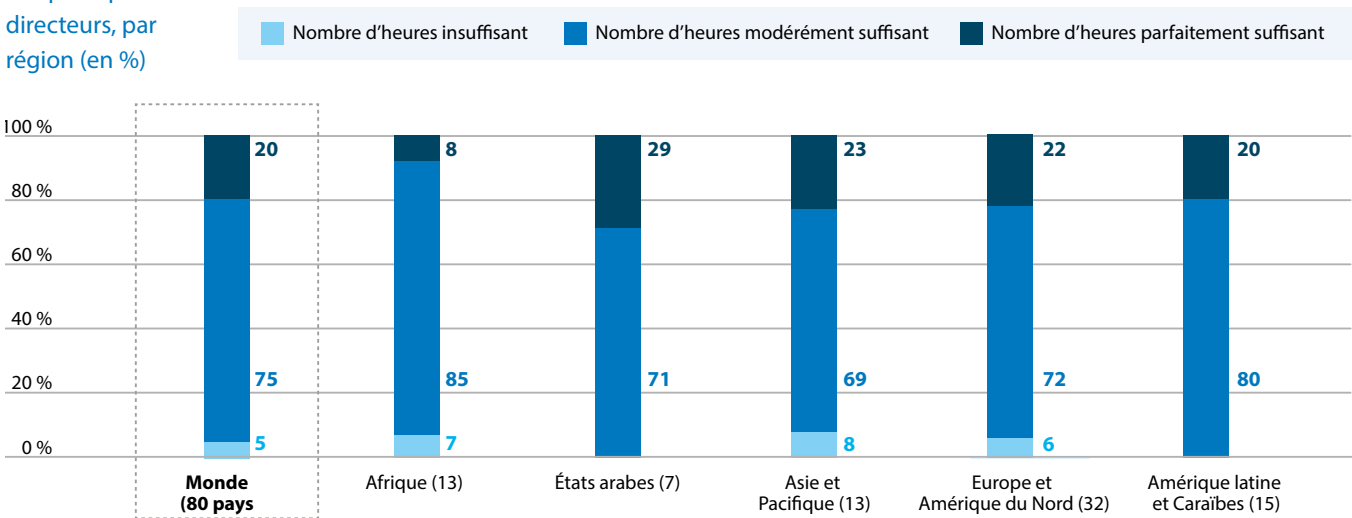
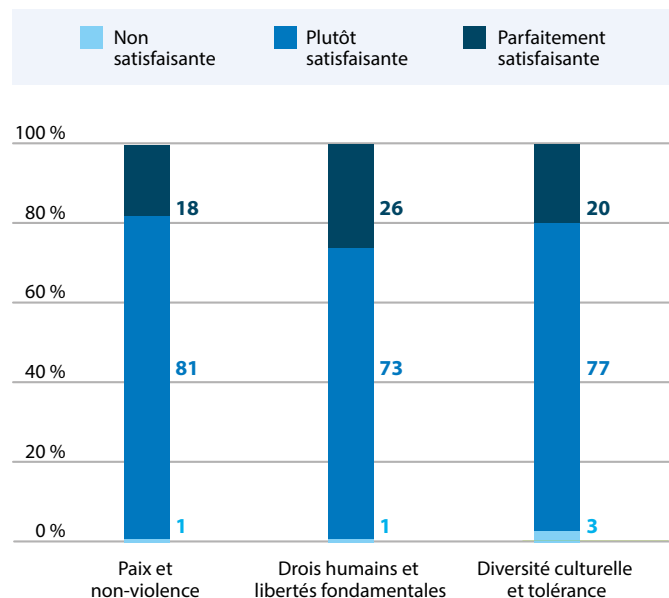


Figure 11
Qualité, selon les pays, de la traduction des principes directeurs dans les matériels pédagogiques, par principe directeur (en %)

Par ailleurs, le niveau du matériel pédagogique disponible pour l'enseignement des principes directeurs semble satisfaisant (figure 11). 99 % des pays (soit 81 pays) déclarent que les principes directeurs relatifs à la paix et à la non-violence ainsi qu'aux droits humains et aux libertés fondamentales sont traduits de manière parfaitement satisfaisante ou plutôt satisfaisante dans les matériels pédagogiques. Le pourcentage est presque tout aussi élevé (97 %) en ce qui concerne la diversité culturelle et la tolérance⁶.

On observe en même temps des différences selon les régions. 17 % des pays africains constatent l'insuffisance de matériels sur la diversité culturelle et la tolérance (ce taux est négligeable dans les autres régions). Ils conviennent parfaitement pour 29 % des pays d'Europe et d'Amérique du Nord et pour 21 % des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les pays d'Afrique ainsi que d'Asie et du Pacifique sont seulement 8 % à estimer que les matériels portant sur la diversité culturelle et la tolérance sont parfaitement satisfaisants, ce qui est bien inférieur à la moyenne mondiale.



RÉSULTAT 6

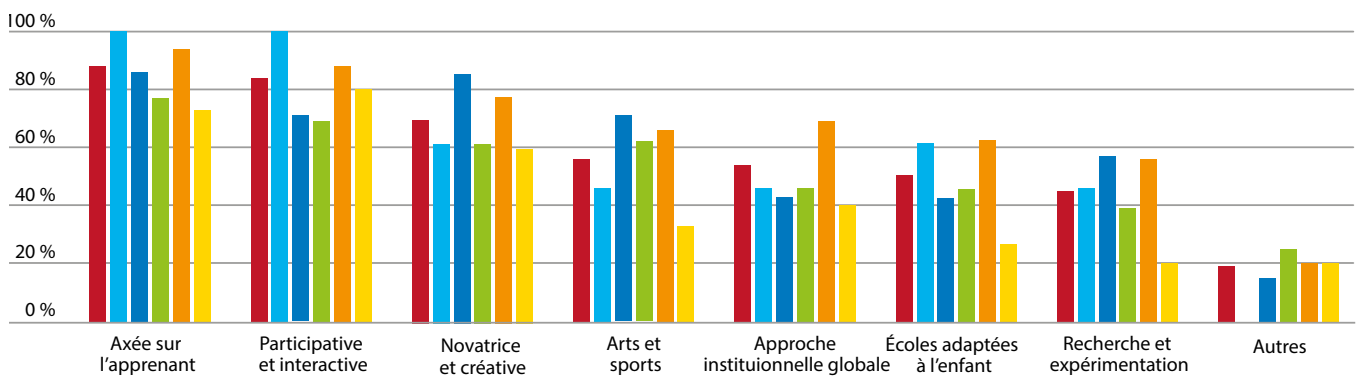
Les approches pédagogiques axées sur l'apprenant sont les plus répandues

Figure 12

Approches pédagogiques suivies par les pays dans l'enseignement des principes relatifs à l'application de la Recommandation de 1974, par région (en %)



85 % des pays (soit 70 pays) déclarent appliquer plusieurs approches pédagogiques dans l'enseignement des principes directeurs. Une présentation ventilée de celles-ci (figure 12) révèle que les approches axées sur l'apprenant sont les plus répandues (88 % des pays), suivies par les approches participatives/interactives (84 %) puis les approches novatrices/créatives (71 %). La recherche/l'expérimentation constitue l'approche la moins favorisée. Les pays d'Asie et du Pacifique privilégient les approches axées sur l'apprenant et participatives/interactives : tous déclarent appliquer ces deux approches. Les approches novatrices/créatives et de recherche/expérimentales sont davantage suivies dans les États arabes que dans les autres régions. L'approche institutionnelle globale est davantage plébiscitée en Europe et en Amérique du Nord par rapport aux autres régions.



RÉSULTAT 7

La formation insuffisante des enseignants reste un obstacle majeur

Figure 13

Mesure dans laquelle, selon les pays, les principes directeurs sont représentés dans la formation initiale des enseignants, par région (en %)

De manière générale, les pays constatent l'insuffisance de l'appui apporté à la formation des enseignants concernant les principes directeurs dans le cadre des programmes de formation initiale et continue. Cette tendance est frappante dans la mesure où les pays expriment par ailleurs un engagement politique assez marqué à l'égard des principes directeurs (résultat 2). Cela signifierait qu'il existe une volonté d'investir dans la formation des enseignants en vue d'appliquer les principes directeurs, mais aussi d'éventuelles difficultés pour faire progresser un engagement politique de grande envergure.

Dans l'ensemble, 75 % des pays (soit 61 pays) déclarent que les principes directeurs sont « plutôt reflétés » dans la formation initiale des enseignants (figure 13). L'Afrique présente le taux le plus élevé (92 %) à cet égard. C'est en Europe et en Amérique du Nord que le pourcentage de pays déclarant que ces principes sont « pleinement reflétés » est le plus élevé (19 %), suivi par l'Asie et le Pacifique (15 %). Mais cette dernière région présente aussi le pourcentage le plus élevé de pays estimant que les principes directeurs ne sont « pas du tout reflétés » (23 %), ce qui témoigne d'un énorme écart entre ses pays.

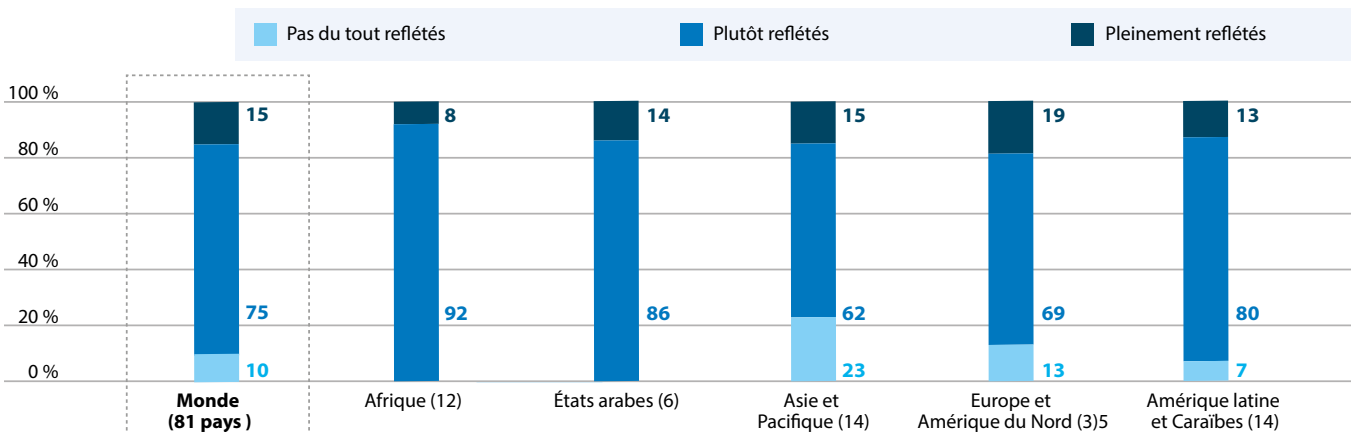
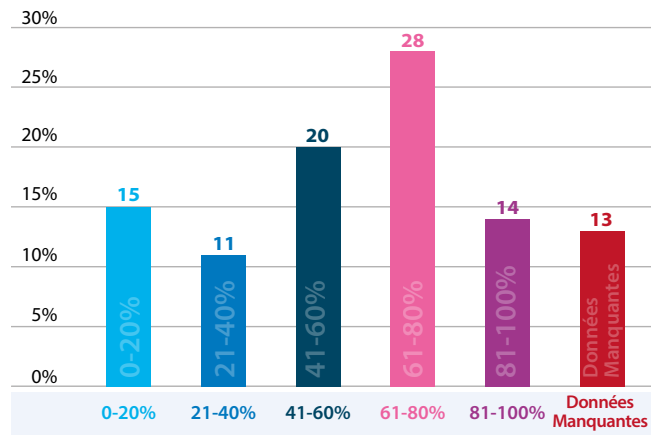


Figure 14

Estimation par les pays du pourcentage de leurs enseignants ayant reçu une formation sur les principes directeurs (en %)

Sur le plan de la formation continue et du perfectionnement professionnel, 28 % des pays (soit 23 pays) indiquent qu'entre 61 % et 80 % de leurs enseignants ont reçu une formation relative aux principes directeurs (figure 14). 26 % des pays font état d'un taux de formation inférieur à 40 %, révélant ainsi que davantage de progrès sont nécessaires dans le domaine de la formation continue des enseignants.

Une analyse complémentaire indique que c'est dans le cadre de la formation des enseignants du primaire et du secondaire que les principes directeurs sont le plus reflétés (87 % et 92 %, respectivement).



RÉSULTAT 8

Davantage de pays tiennent compte des principes directeurs aux fins de l'évaluation des élèves, sans s'intéresser encore suffisamment à l'évaluation des valeurs et attitudes ainsi que des comportements

Figure 15

Pays déclarant tenir compte des principes directeurs dans les évaluations des élèves, par cycle de consultation (en %)

De plus en plus de pays (82 %, soit 64 pays) tiennent compte des principes directeurs dans les évaluations des élèves (figure 15), par rapport à la 4^e Consultation de 2008, où ils n'étaient que 14 % à déclarer le faire (et 46 % lors de la 5^e Consultation).

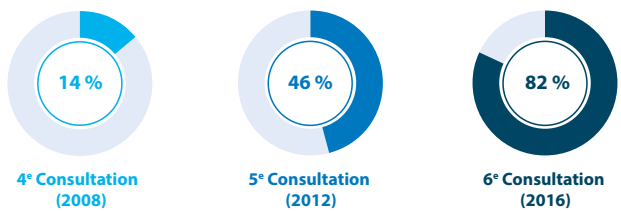
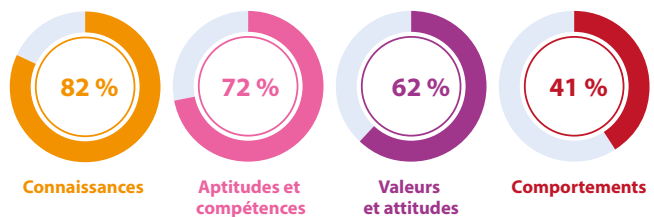


Figure 16

Pays déclarant évaluer les élèves au regard des principes directeurs, par domaine d'apprentissage (en %)

En ce qui concerne les différentes dimensions de l'apprentissage évaluées par les pays, 82 % d'entre eux disent évaluer les connaissances des élèves et 72 % les aptitudes/compétences (figure 16). En revanche, une part plus faible de pays déclarent évaluer les valeurs et les attitudes, ainsi que les comportements – 62 % et 41 % respectivement. Selon une analyse régionale, seuls 14 % de pays d'Amérique latine et des Caraïbes déclarent évaluer les comportements.

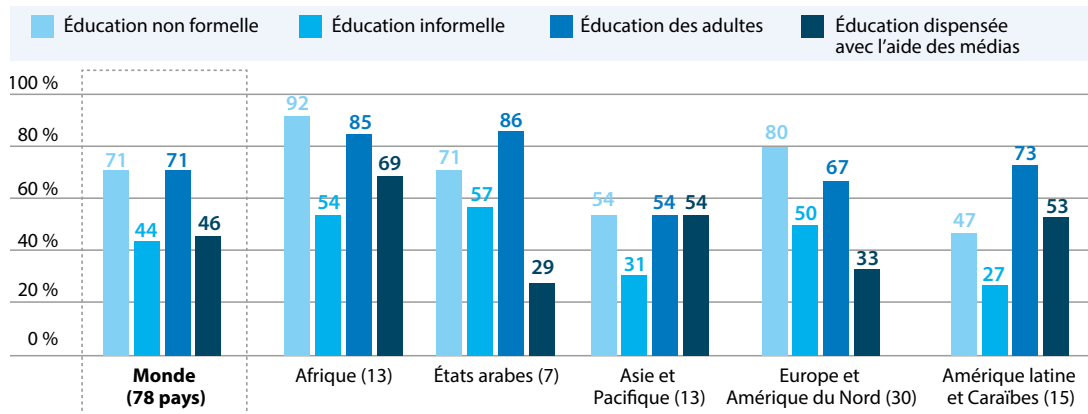


RÉSULTAT 9

Les principes directeurs sont intégrés à des programmes proposés en dehors de l'éducation formelle, mais des progrès restent à faire à cet égard

86 % des pays (soit 67 pays) déclarent que les principes directeurs sont pris en compte dans des programmes proposés en dehors du système scolaire. Une présentation ventilée (figure 17) montre que 71 % des pays incluent les principes directeurs dans des programmes d'éducation non formelle et d'éducation des adultes, 44 % dans des programmes menés avec l'aide des médias et 46 % dans l'éducation informelle. C'est en Afrique que le nombre de pays ayant recours à l'éducation non formelle est plus élevé (92 %), suivi par l'Europe et l'Amérique du Nord (80 %) puis les États arabes (71 %). L'Afrique occupe aussi la tête du tableau régional en ce qui concerne le recours à l'éducation dispensée avec l'aide des médias – 69 % des pays ayant répondu, contre 29 % et 33 %, les plus faibles pourcentages, respectivement parmi les États arabes et en Europe et en Amérique du Nord. Les États arabes forment la région enregistrant le pourcentage le plus élevé de pays choisissant l'éducation des adultes : 86 %.

Figure 17
Intégration, selon les pays, des principes directeurs dans des programmes proposés en dehors de l'éducation formelle, par région (en %)

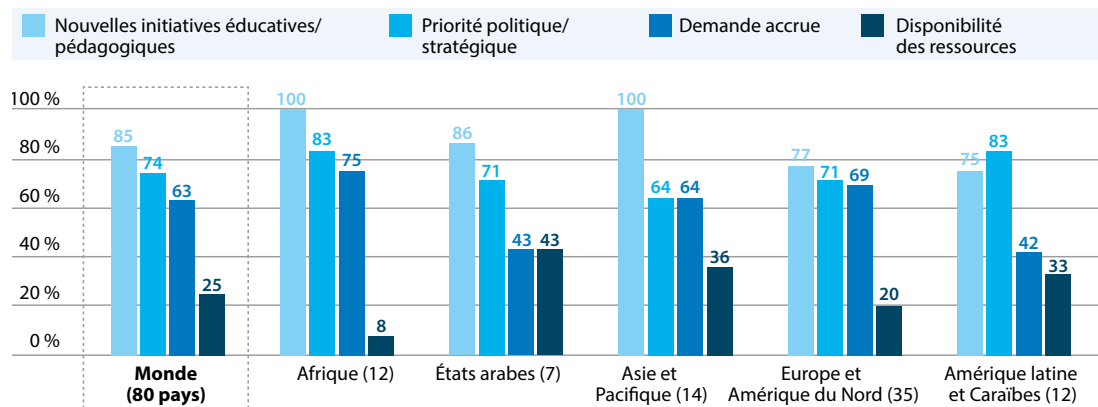


RÉSULTAT 10

Les nouvelles initiatives et les priorités politiques sont les facteurs déterminants les plus souvent cités, tandis que le manque de ressources constitue le principal obstacle

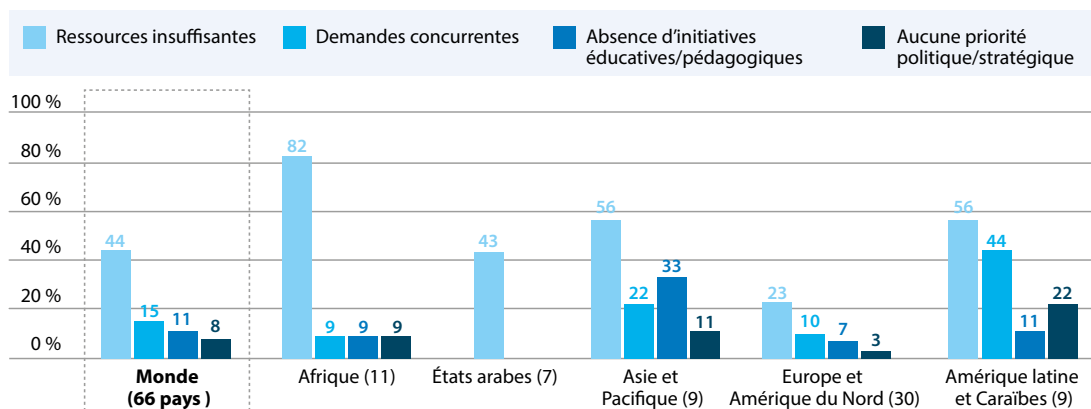
Dans toutes les régions, le facteur déterminant le plus souvent cité comme favorisant l'application des principes directeurs est la mise en place de nouvelles initiatives éducatives/pédagogiques (figure 18). La priorité politique/stratégique accordée aux principes directeurs est le facteur déterminant cité en deuxième lieu dans toutes les régions, excepté en Asie et dans le Pacifique, où des pays mentionnent également l'accroissement de la demande comme facteur déterminant notable. Il est intéressant de noter que dans l'ensemble des régions, la disponibilité des ressources est le facteur déterminant le moins souvent cité.

Figure 18
Facteurs déterminants dans l'application des principes directeurs désignés par les pays, par région (in %)



Si les ressources n'apparaissent pas comme un facteur suffisant, elles semblent malgré tout nécessaires : la majeure partie des pays désignent le manque de ressources financières, techniques, humaines ou autres comme le principal obstacle à l'application des principes directeurs (figure 19). C'est particulièrement le cas en Afrique, où ce pourcentage atteint 82 %, bien au-dessus de la moyenne mondiale de 44 %. En Asie et dans le Pacifique, 33 % des pays désignent l'absence d'initiatives spécifiques comme l'obstacle majeur, bien au-delà de la moyenne mondiale (11 %). En Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique, les demandes concurrentes représentent un obstacle important comparé aux autres régions.

Figure 19
Obstacles majeurs à l'application des principes directeurs désignés par les pays, par région (en %)



IV. Conclusion

Les réponses des pays interrogés lors de la 6^e Consultation témoignent d'un très fort engagement politique à l'égard des principes directeurs, ce qui est un excellent point de départ pour renforcer davantage l'application de la Recommandation de 1974, de même que l'éducation au développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale, qui sont en étroite adéquation avec les principes directeurs.

Le taux de réponse à la 6^e Consultation, taux qui n'a jamais été aussi élevé, atteste également que les pays accordent une priorité croissante à ces principes.

Davantage de progrès doivent être réalisés dans les domaines de la formation des enseignants et de l'éducation en dehors du système scolaire, dans lesquels la mise en œuvre est généralement plus limitée que ce que l'importance de l'engagement politique laisserait attendre. Il importerait également à l'avenir de mieux équilibrer les thèmes entre eux dans l'enseignement des principes directeurs, et d'englober toutes les dimensions de l'apprentissage lors des évaluations d'élèves.

La préférence des pays pour les approches axées sur l'apprenant correspond à ce qui est largement considéré comme la méthode la plus efficace pour enseigner les principes directeurs.

De plus amples recherches sont encore nécessaires pour affiner l'analyse, notamment pour mieux comprendre l'écart entre la forte volonté politique et les progrès qui restent à accomplir dans le domaine de la formation des enseignants.

Le questionnaire révisé qui sera utilisé lors de 7^e Consultation devra atténuer dans une certaine mesure le degré de subjectivité potentiellement induit par l'auto-déclaration.

Notes

1 Avant la 6^e Consultation, ont eu lieu les consultations suivantes :

1^{re} Consultation menée en 1989 (pour la période 1983-1987) ; 57 pays y ont répondu.

2^e Consultation menée en 1992-1993 (pour la période 1988-1993) ; 40 pays y ont répondu.

3^e Consultation menée en 2000 (pour la période 1995-2000) ; 32 pays y ont répondu.

4^e Consultation menée en 2008 (pour la période 2005-2008) ; 37 pays y ont répondu.

5^e Consultation menée en 2012 (pour la période 2009-2012) ; 57 pays y ont répondu.

2 <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002438/243899f.pdf>

3 La plupart des rapports étaient complets et répondaient à plus de 90 % des questions. Lorsqu'un rapport répondait à moins de 10 % des questions du questionnaire, il n'en était pas tenu compte dans l'analyse.

4 UNESCO, 2017, Historical efforts to implement the UNESCO 1974 recommendation on Education in light of 3 SDGs Targets, Paris, France. Disponible à l'adresse suivante en anglais seulement : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002472/247275E.pdf>

5 Les données utilisées à des fins d'analyse dans le présent document mais qui n'apparaissent pas dans les graphiques figurent à l'adresse suivante : <https://en.unesco.org/themes/gced/sdg47progress>

6 La survie et le bien-être de l'espèce humaine n'ont pas été pris en compte dans l'analyse en raison du faible taux de réponse concernant les matériels pédagogiques relatifs à ce principe directeur.

Pour de plus amples informations :



<https://fr.unesco.org/themes/ecm/sdg47progress>



esd@unesco.org / gced@unesco.org



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur de
l'éducation

Progrès en matière d'éducation au développement durable et de l'éducation à la citoyenneté mondiale

Résultats de la 6^e consultation concernant l'application de la recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (2012-2016)

« La Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales » a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 18^e session, en 1974. Tous les quatre ans, les États membres rendent compte à l'UNESCO des mesures qu'ils ont prises pour appliquer la Recommandation de 1974 dans l'enseignement préprimaire, primaire, secondaire et postsecondaire/supérieur. Le présent document récapitule et analyse les principaux résultats de la 6^e Consultation sur l'application de la Recommandation de 1974, qui porte sur la période allant de 2012 à 2016.

Les résultats de la 6^e Consultation offrent de précieuses indications sur la façon dont les États membres appliquent la Recommandation de 1974 et sur les progrès qu'ils réalisent en faveur de la cible 4.7 de l'Objectif de développement durable 4, relative à l'éducation au développement durable et à l'éducation à la citoyenneté mondiale, deux domaines étroitement liés à la Recommandation de 1974. Aider les États membres à mettre en œuvre la cible 4.7 constitue une priorité de l'UNESCO et est indispensable pour faire progresser la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

